

DECISION DU MAIRE

N° 755

DATE
11 septembre 2024

Signature du contrat de prestation de service n° 24C116, pour le montage et démontage d'un parquet en bois, pour une activité de démonstration et d'initiation de « Double Dutch » dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, au Musée du Jouet, le samedi 21 septembre 2024

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4^{ème},

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022, portant délégations du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son 4^{ème} alinéa,

Vu le budget communal,

Considérant que la Commune de Poissy participe au Journées Européennes du Patrimoine 2024, au Musée du Jouet, le samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour le montage et démontage d'un parquet en bois, pour une activité de démonstration et d'initiation au « Double Dutch » dans le jardin du Musée du Jouet, à Poissy, animation bénéficiant d'une subvention de la DRAC Ile-de-France, dans le cadre de l'opération « Eté culturel 2024 »,

Considérant l'offre de la société « Les Mille et une fêtes », dont le siège est situé au 32, route de la Mare aux Chiens, 78610 Saint-Léger-en-Yvelines,

Considérant que l'offre de la société « Les Mille et une fêtes » répond de manière pertinente aux besoins de la Ville de Poissy en la matière,

Considérant que le principe de bonne utilisation des deniers publics est respecté,

Considérant qu'il convient de signer le contrat de prestation de service pour le montage et démontage d'un parquet en bois, pour l'organisation d'une activité de démonstration et d'initiation au « Double Dutch » pendant les Journées Européennes du Patrimoine, dans le jardin du Musée du Jouet, à Poissy, avec la société « Les Mille et une fêtes »,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes du contrat de prestation de service pour le montage et démontage d'un parquet en bois, pour l'organisation d'une activité de démonstration et d'initiation au « Double Dutch » pendant les Journées Européennes du Patrimoine, dans le jardin du Musée du Jouet, à Poissy, avec la société « Les Mille et une fêtes ».

Article 2 :

De signer ledit contrat, ses avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents y afférents avec la société « Les Mille et une fêtes » dont le siège est situé au 32, route de la Mare aux Chiens, 78610 Saint-Léger-en-Yvelines.

Article 3 :

De préciser que le contrat est conclu pour la journée du samedi 21 septembre 2024.

Article 4 :

D'imputer les dépenses s'élevant à 696,00 € TTC, sur les crédits inscrits au budget, nature : 6288 – fonction : 31411.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye et notifiée à l'intéressée.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 16/09/2024